pécialis

du 01/04/04 au 30/04/04

Vous verrez à quel point ce mois d'avril a été fait d'attente.

Nous proposons quand même un document clair : le rapport du groupe de travail inter-institutionnel sur la Prévention spécialisée. Vous y verrez l'affirmation des principes fondateurs. A lire bien sûr. Et dans la foulée nous revenons sur l'ordonnance 45. Un peu d'histoire pour bien savoir de quoi on parle et quels ont été les enjeux successifs.

Mais pendant l'attente le travail continue avec un fil conducteur qui nous frappe. Saül Karz, une école de travail social à Marseille, un article sur l'évaluation des pratiques disent: adaptons-nous, sachons ce que nous défendons, rendons-vous compréhensibles, des passerelles sont possibles entre le social et le reste du monde : elles seules permettront de conserver la spécificité éthique. Lisez, c'est parfois complexe, mais qui dit possible dit avenir. Nous avons trouvé ces textes respectueux, provocateurs par moments peut-être, mais générateurs de réflexion sur notre futur et donc celui des usagers.

Et puis bien sûr le jugement de Marseille sur les « recalculés », le voile du congrès de l'UOIF au 1° projet de circulaire d'application de la loi, etc. et... un coup de cœur : les psyS exercent dans la rue. Nous aimons.

Pôle Ressources - geneviève.casanova@addap13.org

révention

société	Un grand ministère de la « cohésion sociale »	P P	5 6 7 8
travail social	Prévention de la délinquance : pistes et expectatives Prévention de la délinquance : la résistance prend forme Prévention spécialisée : évoluer sans rien renier	Р	8
	L'impossible neutralité du travail socialProtection de l'enfance : l'évaluation	P	10
	Cadres dirigeants : management et service public	Р	11
	Sortir de la culture de la méfiance à l'égard des associations Ordonnance du 2 février 1945 et l'éducatif mis à mal	P	12
	Les enfants pauvres, futurs adultes défavorisés ? Mal-vivre des allocataires de minima sociaux Protection des mineurs étrangers	P	13
	La représentation des usagers peine à s'imposer Les usagers ont la parole Bracelet électronique : le décret	P	14
	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement L'accès au diplôme d'ES par la VAE	P	15
législation	Loi Perben II : lutte contre les discriminations	Р	15



emploi	Les « recalculés » interpellent M. Borloo	P 16
logement	Municipalité et expulsions, les chiffres Les outils contre les expulsions	P 18
santé	Assurance maladie : propositions de l'Uniopss	
	Héroïne, cannabis : dernières informations	P 20
scolarité	Stratégies des lycées, réussite des élèves	P 20 P 21



bon à savoir	BIBLIOGRAPHIE	P 22
brèves	Pour un traité sur l'Europe sociale Parlement européen et détenus Europe et cohésion sociale Seuils d'accès à une couverture complémentaire santé	P 23
	Vivre sans services bancaires Nouveau gel de crédits	P 24
coups de cœur	Des psys au cœur de l'accompagnement social	P 24

Société

M. Borloo prend la tête d'un grand ministère de la « cohésion sociale »

(Le Monde-01&02/04/04) Réf. :0949-avr.04- 11- LM (ASH- 09/04/04) Réf. : 0949 -avr.04 - 11- ASH



Que se passe-t-il de nouveau en avril? Des choses que nous passons en « société » délibérément. Pour les ministères qui concernent directement le secteur, nous tâchons de donner les 1° déclarations quand il y en a et un aperçu de l'agenda « objectif », de manière à ce que l'on puisse avoir rapidement une vue d'ensemble … et s'y reporter, pourquoi pas ?

- Emploi, travail, ministère de la « cohésion sociale » pour M. Borloo
- Faire rentrer dans la communauté nationale des millions de Français qui se sentent « exclus, paumés et sans avenir ». M. Borloo assurait, au lendemain, de l'adoption de son projet de loi rénovation urbaine et surendettement : « c'est là que se joue la République » Cet homme de 52 ans incarne le tournant social et désire s'entourer de praticiens chevronnés.
- Il assure désormais la tutelle des travailleurs sociaux et <u>il a dernièrement mis en cause la</u> légitimité de M. Sarkosy à proposer un projet de loi sur la prévention de la délinquance
- Il continuera de piloter en direct la loi d'orientation et de programmation pour la ville, entrée en phase opérationnelle.
- Il devra trancher l'AME, l'ASS, faire face aux assocs. De chômeurs sur la question de l'indemnisation, sans oublier le RMA et le contrat unique d'insertion... (voir EMPLOI)

- Quelle suite pour le projet de mobilisation pour l'emploi annoncé par M. Fillon ?
- M. Borloo devrait présenter « dans 10 semaines » un « plan national de cohésion sociale » qui intégrerait ce projet et viserait à corriger « les 10 plus graves dysfonctionnements de la société française », parmi lesquels logement, école, écarts entre territoires, intégration....
- Ministère délégué aux relations du travail : Gérard Larcher :
- Quid des réformes du code du travail et du service public de l'emploi ? Le Premier ministre a rappelé le second volet mais éludé le contrôle des chômeurs dans son discours de politique générale, précisant par ailleurs qu'il « fallait lever les contraintes qui pèsent sur les entreprises et freinent leurs projets d'embauche »
- Secrétariat d'Etat à l'insertion professionnelle des jeunes : Laurent Hénart :
- A noter que le gouvernement avait supprimé en 12/02 la délégation interministérielle à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et que M. Fillon avait annoncé une 2° chance pour 100 000 jeunes sans qualification
- M. Hénart annonce 3 axes de travail : mobiliser le service public de l'emploi pour réorienter les jeunes chômeurs vers les secteurs qui souffrent d'une pénurie de main-d'œuvre, mettre en œuvre le contrat de professionnalisation et développer le dispositif des contrats jeunes en entreprise.
- Secrétariat d'Etat au logement : Marc-Philippe Daubresse :
- Relance de la construction locative sociale, production d'une offre à bas loyers, accession à propriété, réforme des organismes HLM pour « affirmer leur vocation sociale ». <u>Un grand</u> <u>débat est annoncé à l'automne sur le logement</u> <u>des plus démunis</u>
- Ministère délégué à la lutte contre la précarité et l'exclusion: Nelly Olin (Mme Versini n'était que Secrétaire d'Etat):

- Annonce que la conférence de la lutte contre l'exclusion se tiendra en juin comme prévu ou au plus tard en septembre. Attention à ne pas retarder le comité interministériel d'octobre ce qui empêcherait des mesures financées pour 05
- Elle donne comme priorités : poursuivre la mise en cohérence du dispositif d'urgence et la lutte contre les expulsions locatives
- Secrétariat d'Etat à l'intégration et à l'égalité des chances : Catherine Vautrin
- Elle a pour charge de créer <u>la Haute Autorité</u> indépendante de <u>lutte contre toutes les formes de</u> <u>discrimination</u> et d'accompagner la généralisation du contrat d'intégration
- <u>Au cours du 2° semestre est prévue une</u> conférence sur l'égalité des chances.
- Intérieur Sécurité intérieure Libertés Locales : Dominique de Villepin
- S'est engagé à poursuivre « l'action contre la délinquance, contre la violence ; (apporter) une contribution plus active à la politique de prévention ; sans marquer la moindre faiblesse à l'égard de la délinquance, il faut combattre les problèmes à la racine ». Par ex. son ministère prendra « toute sa part dans la définition d'une nouvelle politique de lutte contre la toxicomanie »
- L'action ciblée dans 23 quartiers « criminogènes » devrait figurer sur son agenda. Mais il n'a pour l'instant fait aucune allusion au projet de loi sur la prévention de la délinquance.
- Décentralisation et immigration restent au programme.

« Les régions doivent dialoguer avec les associations »

(ASH- 02/04/04) Réf. : 0956 -avr.04 - 11- ASH



Une petite mise au point sur les enjeux du secteur associatif au lendemain d'élections, et à la veille de décentralisation...

- Présidente du conseil national de la vie associative (CNVA), Mme Arnoult-Brill :
- « La concertation entre les élus et la société civile organisée est nécessaire... il faut inventer des liens structurels de proximité »
- Les conseils régionaux ignorent souvent la dimension politique des associations et les écartent des processus de concertation alors qu'elles permettent la prise en compte des besoins mal couverts (transport, emploi...)
- Elles emploient 5 % des salariés, créent des emplois et participent à la mise en œuvre des mesures pour l'emploi (CES...): elles ont une expérience en matière d'ISP
- <u>Le financement public, indispensable, consacre</u> la reconnaissance de leur rôle.

Retour Sommaire Général

Après 30 ans de recul, la pauvreté menace de regagner du terrain

(Le Monde-10/04/04) Réf. :0961-avr.04- 11- LM (ASH- 16/04/04) Réf. : 0961 -avr.04 - 11- ASH





Les indicateurs ne sont pas très encourageants mais cette page livre aussi les ambivalences de l'opinion face à cette réalité : à lire.

• 3° rapport Observatoire National de la pauvreté

- Entre 1970 et 2001 la pauvreté régresse. 15 % des ménages sous le seuil de pauvreté en 70 contre 6.1 % en 2001...
- Les chiffres sans les DOM TOM, ni les personnes accueilles dans les centres, les foyers... et les détenus, mais **tendance claire.**
- Amélioration très nette pour les personnes âgées mais le taux de pauvreté des salariés, lui, s'accroît de 38 % sur cette période: persistance d'un chômage de masse, prolifération des emplois « atypiques ». « Nouvelle forme de pauvreté, celle des actifs ».
- En 2001 l'Insee recense un million de « travailleurs pauvres » (actifs pendant au moins 6 mois et vivant dans un ménage en dessous du seuil de pauvreté). A noter que 60 % d'entre eux avaient exercé une activité tout au long de l'année : « les titulaires d'un emploi stable ne sont pas épargnés par la pauvreté ».
- 40 % des personnes pauvres ne le sont plus l'année suivante. La pauvreté « affectait des personne stables mais souvent intégrées dans la société. Aujourd'hui, les personnes touchées sont plus mobiles, mais aussi plus menacées d'exclusions »
- Elle est sensible aux évolutions du marché du travail mais « la baisse du chômage ne suffit pas à faire reculer toutes les formes de pauvreté » (les plus éloignés de l'emploi par ex.)
- Pas de statistiques Insee postérieures à 2001 mais l'Observatoire estime que la pauvreté regagne du terrain : hausse du nombre de RMistes en 2003 ainsi que des familles en butte à des « restrictions de consommations ». La réforme de l'assurance chômage « devrait a priori renforcer cette tendance »
- « <u>Les prestations sociales font baisser le plus de moitié le taux de pauvreté des familles monoparentales et de plus de 60 % celui des familles nombreuses »</u>
- Manque « une réelle réflexion » sur les critères d'attribution, de cumul et d'évolution des minima. Par ex. l'aide au logement ne suit pas l'évolution des loyers.

 Alors les minima sociaux dissuadent-ils de travailler? <u>Un quart des allocataires exercent</u> <u>une activité. En 98 un tiers des allocataires ayant</u> <u>repris une activité n'y trouvaient pas d'intérêt</u> <u>financier et 12 % déclaraient « y perdre</u> ». Or depuis, <u>l'écart entre RMI et revenus des</u> <u>« travailleurs pauvres » s'est creusé</u>

• OPINION PUBLIQUE:

- Drees: en 2000, 47 % des personnes interrogées relient pauvreté et ne pas vouloir travailler: en 2002 elles sont 56 %.
- Credoc: Il y a 15 ans 69 % des personnes interrogées voient le RMI comme « un coup de pouce nécessaire pour s'en sortir »: depuis 2000, une majorité considère qu'il « risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail »
- Dans le même temps 7 personnes sur 10 pensent qu'il faudrait augmenter le RMI et 50 % que les gens hésitent à accepter certains emplois « parce que les salaires proposés sont trop faibles »
- « Lorsque de nombreux emplois sont créés, le refus de travailler est davantage invoqué » mais le mécanisme inverse n'a pas fonctionné depuis que le chômage augmente. Alors « évolution plus profonde » ?
- Et les bénéficiaires ? 40 % des RMistes trouvent que c'est une situation dévalorisante. Pour 50 % d'entre eux travailler « c'est le moyen de gagner sa vie »

Le nombre des agressions racistes et antisémites a diminué en 2003 mais demeure élevé

(Le Monde-02/04/04) Réf. :0967-avr.04- 11- LM (ASH- 02/04/04) Réf. : 0967 -avr.04 - 11- ASH





Ca baisse un peu, c'est toujours là, avec des parcelles aggravantes et des efforts de pédagogie sans doute nécessaires. Une alerte que nous vous laissons décortiquer. Des chiffres à habiller d'émotion, et à comparer avec vos ressentis de terrain.

- Rapport annuel de la CNCDH
- En 2003 baisse de 38 % de l'ensemble des faits racistes et antisémites. Mais nombre encore supérieur à celui des années 1990.
- Gravité toujours élevée avec 32 blessés
- Le lien avec les événements internationaux se confirme. Un pic au moment de la guerre en Irak
- L'antisémitisme reste majoritaire par rapport aux autres formes de racisme : 72 % des violences et menaces recensées. 32 agressions contre des mineurs et 21 victimes (chiffre le plus élevé jamais recensé) : « la violence contre la communauté juive s'enracine et s'aggrave » Pour la police c'est le fait de « jeunes délinquants des quartiers dits sensibles » : xénophobie et rejet de toutes les institutions.
- Dans les autres formes de racisme, <u>81 % des violences constatées ont visé la population maghrébine</u>: c'est « le plus fort pourcentage depuis 1993 » « <u>Haine largement véhiculée sur les sites Internet</u> »
- « <u>Inquiétant pourcentage</u> » de faits à connotation hostile à l'islam. « <u>Confusion croissante</u> » <u>entre racisme anti-arabe et hostilité aux musulmans</u>, « <u>amalgames</u> » récurrents avec délinquance, fondamentalisme, terrorisme, etc.
- Hors actions antisémites, la Corse compte à elle seule plus de violences racistes que l'Hexagone.
- « <u>Vulnérabilité</u> » <u>du milieu scolaire</u>. « <u>Inquiétante banalisation</u> » des injures racistes.
- Sondage BVA: 41 % des sondés jugent le nombre d'immigrés « trop important » (en baisse) et 46 % que cette présence serait source de tensions; 39 % que les musulmans sont trop nombreux et 23 % qu'ils ne sont pas « des Français comme les autres ». Guère d'évolution sur un an.
- La lutte contre le racisme et la xénophobie www.ladocumentationfrancaise.fr

Les représentants musulmans rassurés par leur rencontre avec M. de Villepin

(Le Monde-07/04/04) Réf. :0979-avr.04- 11- LM



Court et intéressant pour situer les termes de l'enjeu.

- Rencontre entre M. de Villepin et le CFCM le 5/04/04 dans laquelle le ministre exprime « sa volonté de poursuivre les efforts engagés dans la continuité des travaux déjà accomplis »
- Certains au CFCM craignaient une approche « diplomatique » , soit à l'avantage de l'Algérie et du Maroc, au détriment par ex. de l'UOIF.
- Mais aujourd'hui au ministère compte la perspective d'une rentrée scolaire 2004 difficile, et on attend du CFCM et des CRCM un rôle de médiation entre académies et jeunes filles. La position de l'UOIF, qui a toujours défendu le port du voile et déclare « nous ne sommes pas des pompiers », s'en trouve renforcée.
- Autres dossiers: formation des imams et nominations d'aumôniers dans les prisons.

Retour Sommaire Général

L'UOIF, en congrès, prêche le compromis sur le voile

(Le Monde-13/04/04) Réf. :0968-avr.04- 11- LM



Nous vous proposons de lire attentivement. Plus complexe sans doute qu'il n'y en a l'air. A suivre.

• 21° rencontre annuelle du 9 au 12 avril au Bourget. Selon la police 25 000 personnes accueillies (15 000 en 2003)

- « Les musulmans de France ne sont ni audessous ni au-dessus des lois (...) ils ne revendiquent pas de lois particulières qui leur donneraient des lois particulières » Mais le président demande aussi de la « souplesse » dans l'application de la loi sur le voile : « nous ne parlerons plus de foulard islamique mais de tenues discrètes »
- Plus question de manifester contre la loi. Les 2 branches jeunes (JMF et EMF) ont été priées de quitter le collectif « Une école pour tous »
- Des militantes, elles, sont à la recherche de professeurs bénévoles pour les jeunes filles qui seront exclues.
- On n'a laissé intervenir qu'à 21 h (salle à moitié vide) M. Milcent qui conseille de parler de signe folklorique: « vous n'êtes pas concerné (alors) par la loi ».
- Entretien avec M. Etienne, islamologue :
- L'UOIF a une stratégie de reconnaissance par l'Etat à travers le CFCM.
- Le travail de la commission Stasi est honorable mais le foulard est le « haut de l'iceberg », la question étant de savoir si l'école remplit son devoir de socialisation républicaine
- L'avantage de cette crise est que les musulmans se sont exprimés dans leur diversité, ils ne sont pas une entité. Et en particulier apparaît une classe moyenne musulmane, des assocs. Laïques. 90 % des Français issus de l'immigration sont intégrationnistes, consuméristes et en ont assez d'être sommés d'être musulmans de telle ou telle façon. Les manifestations contre le voile ont peu rassemblé.

Les associations laïques se développent pour endiguer la montée des radicaux

- La loi sur le voile va-t-elle aider une société civile musulmane à émerger et s'organiser ?
- Au Conseil français des musulmans laïques (CFML), Amo Ferhati le pense, qui surveille de près le CFCM, pour que cette instance « soit

- protégée de toute tentative de récupération par les islamistes »
- Une pétition « <u>Retrouver la force d'une laïcité vivante</u> » circule, signée par des femmes et hommes de « culture musulmane » dénonçant, « <u>les déclarations et actes de misogynie, d'homophonie et d'antisémitisme qui se revendiquent de l'islam</u> »
- L'auteur de l'appel se revendique d'une « mémoire maghrébine... kidnappée par les islamistes » (M. Allal, militant CFDT)

La loi sur la formation professionnelle et le dialogue social est adoptée-07/04

(ASH- 16/04/04) Réf. : 0992 -avr.04 - 11- ASH



Nous avions traité longuement le projet en 09. Aujourd'hui nous mentionnons les grandes lignes de la loi et attendons d'avoir les grands chapitres de la loi pour vous les communiquer.

- Consacre le principe de la « formation professionnelle tout au long de la vie »
- Droit individuel à la formation (DIF): cumul d'heures sur 6 ans (dans la limite de 120 h). Les heures de formation se déroulent en dehors du temps de travail (sauf accord de branche ou d'entreprise différent)
- Contrat de professionnalisation : jeunes 16/25 ans, et demandeurs d'emploi (remplace les contrats actuels de formation en alternance)
- **Périodes de professionnalisation :** permettre aux salariés CDI (ou qui reprennent maternité) d'acquérir une qualification professionnelle pour favoriser leur maintien dans l'emploi
- **Apprentissage :** possibilité de conclure un contrat avec des plus de 25 ans, avec durée maximale de 8 h/j (au lieu de 7)
- Négociation collective : principe majoritaire inscrit comme condition de validité de l'accord

collectif; ouverture plus large aux possibilité d'accords d'entreprises dérogatoires

La droite vote sans enthousiasme le projet de loi sur la décentralisation (Le Monde-16/04/04) Réf. :0991-avr.04- 11- LM



Votée, pas votée, voici un jalon clair dans un feuilleton un peu embrouillé

- Le 14/04, adoption en première lecture du projet de loi sur les transferts de compétences aux collectivités locales.
- Le Premier ministre confirme que <u>la 2° lecture</u> n'interviendra pas avant le vote définitif de la loi <u>organique sur l'autonomie financière des</u> collectivités locales.

Retour Sommaire Général

travail social

Projet de loi en cours de « finalisation »

Toujours l'expectative

Mme Vautrin: pistes d'action

Entretien avec M. Villepin

(ASH - 16 & 23/04/04) Réf. : 0993-avr.04 -12-ASH (Le Monde-23/04/04) Réf. :0993-avr.04- 11- LM



7

A lire au fil des déclarations, des pistes évoquées, des différents ministères enfin c'est un peu confus et c'est, ô combien à suivre...

- Au ministère du l'Intérieur, <u>on affirme que le</u> projet de loi est « en cours de finalisation »
- Le 15/04 Mme Vautrin (Secrétaire d'Etat intégration et égalité des chances) ouvre les Rencontres sur la prévention de la délinquance préparées par le Conseil National des Villes et les grandes assocs. de maires.
- Pistes évoquées :
- S'adresser aux très jeunes (petite enfance)
- Instituer des formations à la petite enfance
- Conseillers d'éducation dans le primaire
- Insistance sur le rôle des maires : « devenus les pivots et les animateurs, en lien avec les représentants de l'Etat et les acteurs spécialisés » de la prévention de la délinquance. Rôle « irremplaçable, notamment au sein des CLSPD ».
- <u>Indique qu'est à l'étude un nouveau partenariat</u> entre les maires et les CG
- Plaide pour une valorisation des métiers de la prévention: conditions de travail, renforcement des moyens d'action
- Attention particulière (cadre politique de la ville) à la veille éducative, le soutien à la

- parentalité, la médiation sociale, les travailleurs sociaux dans les commissariats.
- Le CNV élabore actuellement un projet de plateforme nationale pour la prévention de la délinquance et elle indique qu'il en sera tenu compte dans le plan de « cohésion sociale »
- Le 20/04 Mme Vautrin reçoit le Collectif unitaire national :
- Il indique qu'elle « <u>a réaffirmé qu'il y aurait un projet de loi sur la prévention et a souhaité travailler en concertation avec les acteurs de terrain. Pour autant elle ne donne aucune philosophie du prochain texte »
 </u>
- Entretien avec M. de Villepin dans LM 23/04:
- Modifications projet de loi prévention délinquance ?: « Il reste beaucoup de travail sur ce texte. Je compte m'y consacrer avec tous les autres ministres concernés). Mais arrêtons d'opposer prévention et répression. Il y a une continuité, une complémentarité entre ces principes. Une prise en compte des victimes plus attentive, une meilleure exploitation de la vidéosurveillance », coordination entre services, nouvelles technologies et fichiers comme celui des empreintes génétiques « vont dans ce sens »
- « Attaquer le mal à la racine ». <u>Délinquance des mineurs : « il faut apporter des réponses proportionnées et favoriser l'insertion » ; « tout délit doit conduire à une réparation (...) développer les travaux d'intérêt général »
 </u>
- Peines planchers pour les multirécidivistes ?:
 « Je suis contre l'automaticité de la peine et pour l'individualisation, ce qui peut supposer une aggravation de la sanction pour les multirécidivistes ».

Prévention de la délinquance : la résistance prend forme

(ASH- 09/04/04) Réf. : 0973-avr.04 - 12- ASH



Des informations... que vous avez avant ce texte sans doute... et d'autres que peut-être nous n'auriez pas eues.

- Le Collectif unitaire national ne baisse pas la garde et ses membres diffusent une charte affirmant leur détermination
- Refus d'appliquer les dispositions inscrites dans protocoles, etc. « déjà mis en place dans certains départements » et obligeant les travailleurs sociaux à « rendre publiques des informations confidentielles » ; refus de tout amalgame entre le champ social, éducatif, santé et celui du répressif et sécuritaire.
- Il publie une « lettre ouverte à la population » et relaie les actions de mobilisation menées localement : www.abri.org/antidelation
- L'appel à la mobilisation le 21/04 est maintenu
- Le collectif réclame que « sur des sujets aussi graves pour notre société et l'avenir de sa jeunesse, une table ronde se réunisse afin de mettre ensemble tous les acteurs concourant aux politiques sociales »

Retour Sommaire Général

Prévention spécialisée : évoluer sans rien renier

(ASH- 16/04/04) Réf.: 0981 -avr.04 - 12- ASH



Trois pages claires pour réaffirmer des principes et se positionner sur des perspectives. C'est à lire bien sûr; ensuite vous déplorerez, regretterez, vous féliciterez de… mais lisez-le!!

- Le groupe de travail inter-institutionnel (représentants de l'Etat et des tutelles) a remis son rapport sur la PS à la mi-mars
- Travaille depuis 10/01 autour de l'actualisation des pratiques, l'inscription dans la commande publique, et les échanges d'informations

- Propositions figurant souvent déjà dans « cadre de référence départementale de la PS » (ADF) et « pour une convention nationale de la PS » (CNLAPS)
- La PS est « mission éducative auprès des jeunes et des groupes de jeunes dans leur milieu de vie » avec capacité de nouer des relations de confiance dans la durée.
- les collectivités locales sont intéressées et notamment les communes (depuis les années 80). On sollicite alors la PS « pour agir dans le champ prévention délinquance, puis prévention situationnelle ». On critique le manque de visibilité de ses méthodes et résultats et lui reproche « et de se marginaliser avec les jeunes qu'elle prend en charge » et finalement on lui demande d'être « acteur de sécurité »
- La PS intègre le champ de l'ASE (amendement loi du 02/01/02) mais elle n'est pas mentionnée parmi les établissements et services de cette loi. Ses équipes sont financées par les départements mais les actions PS ne figurent pas dans le champ obligatoire des dépenses
- Le groupe souhaite que « le niveau de rattachement institutionnel de la PS auprès du département soit maintenu tel qu'il a été confirmé par la loi du 02/01/02 », ce qui a le mérite de faire relever la PS « des règles déontologiques particulières à l'ASE »
- Les attentes communales « peuvent faire l'objet de conventions» à durée limitée, rappelant systématiquement l'inscription dans l'ASE, les principes de base et le caractère global de la mission éducative
- OK pour une <u>participation aux CLSPD limitée à</u> la participation au diagnostic d'un territoire.
- Educateurs, <u>cadres</u> <u>et administrateurs</u> doivent faire un travail de <u>« communication et</u> <u>explication permanent de leur action, afin d'en</u> <u>accroître lisibilité et compréhension</u> »
- ADF et CNLAPS proposaient une reformulation des principes fondateurs; le rapport affirme qu'il faut, sans les remettre en cause, les adapter

- aux réalités du terrain, les rendre « <u>intelligibles</u> dans leur exigence et leur finalité ».
- Le secret professionnel va avec le rattachement à l'ASE et « le secret partagé n'a aucune existence juridique »
- La PS peut communiquer <u>sa connaissance d'un</u> <u>quartier mais pas « des informations concernant</u> (<u>sa) connaissance individuelle des jeunes</u> » Pour un individu, il faut accord et/ou explications.
- La loi Perben I oblige à signaler la « <u>dangerosité</u> <u>supposée</u> » : « pourrait faire l'objet d'un travail de réflexion complémentaire »
- La PS doit-elle se développer à partir d'implantations sur des critères « objectivés », par ex. ZUS? Le rapport écarte cette hypothèse, la PS doit rester une « construction locale » à partir d'un diagnostic et elle ne peut s'organiser si « absence totale de présence sociale »
- Financement, est souhaitée « une concertation visant à permettre à l'Etat (d'y) participer plus activement ». Départements très sollicités.
- Pénurie de personnel : s'appuyer sur VAE et ouvrir à d'autres profils que ceux du social
- 35 h : négociation (pouvoirs publics / syndicats salariés et employeurs) pour parvenir à des « dispositions dérogatoires permettant le plain exercice de cette mission »
- Fonction du CTPS (veille et suivi sur « l'évolution des besoins et les adaptations nécessaires pour y répondre ») confirmée. Président désigné sur proposition de l'ADF. Y intégrer des représentants de fédérations associatives et de syndicats de salariés et y faire entrer le ministère délégué à la ville.

L'impossible neutralité du travail social

(ASH- 09/04/04) Réf.: 0969 -avr.04 - 12- ASH



Voilà deux sourires pour un article où Saül Karz court le risque de vous énerver. On est où, on conteste quoi, on veut quoi ? Qu'est-ce que le travail social, que doivent changer les travailleurs sociaux eux-mêmes ? Nous vous laissons, c'est complexe, ça recadre, il n'est pas interdit d'être contre mais il faut argumenter...

- « Les dispositions préconisées par les ministres Perben et Sarkosy s'inscrivent dans un processus commencé bien avant eux ». Les orientations rejetées aujourd'hui poursuivent « des liaisons organiques qui existent déjà entre le travail social et les appareils d'Etat »
- Ne jamais oublier que sous tutelle directe et/ou financée sur des fonds publics, <u>le travail social</u> est une composante des appareils d'Etat.
- Cela n'invalide pas ses pratiques ni n'oblige à modérer la colère mais définit la place objective du travail sociale : il s'agit que les gens aillent à peu près comme il faut.
- La dénonciation d'une volonté
 « d'instrumentalisation » par les courants néolibéraux est-ce dire que le travail social était
 jusque-là au-dessus de tout enjeu politique?
 Angélisme impossible.
- L'accentuation des tendances conservatrices est effective : renforcement des pratiques de signalement et de suivi mais la seule indignation morale est insuffisante. On ne peut faire l'impasse sur la portée politique et les effets idéologiques du travail social.
- Un ex.: il désigne des catégories de personnes avec le risque d'identifier les gens aux catégories, et l'impossible neutralité de ces appellations. Attention au regard condescendant sur cette souffrance « qui loge complètement en face ». Il est indispensable de développer des « alliances » plutôt que des « prises en charge » : les travailleurs sociaux ont besoin de l'aide de ceux qu'ils doivent aider pour ne pas s'enfermer dans le corporatisme

- Alors on conteste quoi ? L'inscription du social dans une optique politique ou l'abandon d'orientations tout aussi politiques mais à visées démocratiques et émancipatrices ?
- Attention à ne pas défendre « Le Travail Social qui est aux Cieux » mais le courage de ceux qui n'acceptent pas que la relégation soit une norme. Déontologie en tant qu'usage quotidien que fait chaque travailleur social de la parcelle de pouvoir d'Etat qu'il détient.
- Il faut assumer cette impossible neutralité. Ou on se soumet ou on fait « un pas de côté », forgeant d'autres orientations, faisant du travail d'analyse une condition indispensable du quotidien. C'est cela être travailleur social.

Protection de l'enfance : mythes et limites de l'évaluation

(ASH- 16/04/04) Réf. : 0988 -avr.04 - 12- ASH



Oui nous avons lu ces 2 pages avec un grand plaisir même si elles sont difficiles. Il ne s'agit pas d'évaluer le travail en terme quantitatif, mais d'évaluer comment vous vous positionnez, quels sont vos mécanismes de décision. Si vous avez parfois la sensation d'être subjectifs, l'article vous rassurera totalement, mais lisez bien la fin : il ouvre la route à un principe de réalité, c'est bien.

- Evaluation des situations en protection de l'enfance: peut-elle être idéale, peut-on se contenter de l'existant? Ces deux tentations conduisent à des impasses. Il faut réfléchir à la manière dont on évalue.
- Face à des situations difficiles les professionnels sont amenés à prendre des décisions qui engagent l'autre (placement, signalement etc.) et ont à voir avec l'éducation : ils ont du mal à être

- strictement dans le rationnel. Ces questions renvoient à soi-même.
- Le travailleur social évalue en sachant qu'il est « dominé par un imaginaire vécu comme plus réel que le réel » (Castoriadis) C'est aussi pour cela que les analyses divergent sur un même cas.
- Alors comment tendre à l'objectivité et « atténuer la déperdition du réel » dans le traitement des situations ?
- Pour pouvoir évaluer <u>il faut disposer d'une procédure à laquelle les équipes participent</u>:
 « offrir des rails » à l'inévitable subjectivité,
- Face à une analyse binaire : à tel comportement observé, telle réponse socio-éducative, les travailleurs sociaux opposent le respect des singularités, l'engagement subjectif etc.
- Pour préserver cette singularité qui fonde le travail social, il faut construire « des protocoles d'évaluation souples, matériellement identifiables et compréhensibles de l'extérieur » Les savoirs théoriques sur lesquels s'appuient les travailleurs sociaux par ex. ne sont pas suffisamment apparents au niveau institutionnel.
- En rendant lisibles les savoir-faire et connaissance qui orientent nos décisions, nous résisterons aux « illusions scientistes » d'une pratique sans risque

Cadres dirigeants: se former au management dans le cadre d'une mission de service public

(ASH- 16/04/04) Réf. : 0987 -avr.04 - 12- ASH



Cette description nous a séduits. Construire au lieu de déplorer, intégrer ce qu'il n'est plus permis d'ignorer tout en restant soi-même. C'est le pari de cette formation parmi d'autres. A vous de juger de la pertinence des citations. Et là aussi

comme dans le précédent nous sommes dans le principe de réalité.

- Depuis 1993 existe à Marseille le MASAS: <u>mastère spécialisé en managements de structures</u> <u>d'action sociale</u>. Partenariat entre une école en travail social (IRTS), une école de commerce et l'Ecole nationale de la santé publique.
- Accompagner les cadres du secteur social et médico-social pour que « les méthodologies manageriales issues du secteur lucratif puissent se métisser à la culture et aux exigences du secteur public et associatif sans but lucratif »
- Apprendre à gérer les tensions entre « l'utopie »
 des CA et la réalité des politiques publiques.
 « <u>Devenir de véritables entrepreneurs du social ayant une gestion rigoureuse, mais au service d'une éthique et d'une mission »</u>
- « Le management stratégique n'est pas qu'une liste de recettes : il permet d'élaborer du sens, avec méthodologie et rigueur, ce qui manque souvent dans la culture de l'intervention sociale qui privilégie encore la culture orale »

Retour Sommaire Général

« Il faut resituer la sanction dans le registre de l'éducation »

(ASH- 02/04/04) Réf. : 0954 -avr.04 - 12- ASH



Oui deux sourires pour 4 pages qui essaient de cerner quels sont les vrais et quels sont les faux débats dans l'émotion ambiante. Deux sourires pour des choses qui peuvent agacer fortement, pour d'autres qui peuvent réconforter peut-être, des sourires parce qu'une réflexion est campée. A vous de vous énerver... et de réfléchir ?

- Entretien avec J.M. Petitclerc autour de son dernier livre: Enfermer ou éduquer? – Ed. Dunod – 14.5 €
- Quel changement dans la délinquance juvénile? Même s'il y a des évolutions (âge etc.), <u>la violence des jeunes a toujours existé car c'est une manière naturelle de régler le conflit, tandis que la convivialité est le fruit de l'éducation.</u>
- Il y a un déficit d'éducation, une difficulté des adultes à réguler cette agressivité, une crise de crédibilité de certains porteurs d'autorité (famille par ex., pères au chômage etc.)
- Beaucoup de pères africains ou maghrébins par ex disent : nous savons éduquer les enfants chez nous, mais pas chez vous.
- Y-a-t-il un non-dit sur les problèmes posés par les enfants issus de l'immigration? Oui mais on ne l'évoque pas par peur d'être taxé de racisme. Ils sont sur-représentés dans la population carcérale. Et ils ne sont pas « plus délinquants » que les autres ni leurs parents « plus mauvais ». Leurs familles n'arrivent pas à transférer leur système éducatif ici. Et souvent le jeune est le seul vecteur d'information entre l'extérieur et la famille: alors là il n'y a plus de limites à ses transgressions. Ce n'est pas une question de démission: ils sont dépassés.
- Et l'intervention sociale? Traditionnellement, on fait appel au « spécialiste » : ES, psy, etc. Mais on touche les limites de ce système. Il faudrait que l'éducateur puisse réunir en urgence les adultes qui exercent une influence sur ce jeune, pour mettre en cohérence les différents adultes : famille, école, cité... car il y a un lien entre le niveau d'incohérence de l'entourage adulte et le niveau de violence du jeune.
- On a vécu sur l'idée d'une séparation entre l'éducatif (prévention) et le répressif (sanction). Il faut avoir une approche globale de l'éducatif, avec la sanction qui seule prévient la récidive. Dans certains foyers si le jeune ne respecte pas le contrat fixé pour la semaine, les éducateurs n'ont aucun moyen de le priver du week-end

- fixé par le juge dans la mesure. <u>Et on en revient</u> au faux débat entre centres ouverts ou fermés.
- Les centres éducatifs ne peuvent être naturellement qu'ouverts (comment éduquer dans une prison?) mais avec possibilité d'y « enfermer » pendant de courtes périodes les jeunes qui ne respectent pas le contrat. Il faut pour cela retravailler les liens avec la justice
- Il faut articuler écoute et réponse.
- Il y a un déficit de réponses à la primodélinquance. Une majorité de délits est classée sans suite; or 80 % des mineurs sanctionnés la première fois ne récidivent pas, alors que 70 % des récidivistes incarcérés recommencent
- Alors pourquoi pas une intervention du maire, avec mesure de réparation, pourquoi pas les juges de proximité. ? Il nous faut repenser notre schéma éducatif, en tenant compte de l'encombrement des tribunaux et de l'importance d'une intervention immédiate
- La délinquance peut avoir 3 raisons: si elle exprime un mal-être, il faut être à l'écoute (ES); si elle est un mode d'affirmation de soi, il faut décrisper c'est un travail de médiation; si elle est un mode d'action, on ne peut répondre que par des sanctions, <u>lisibles et graduées</u>.
- La PS a du mal à recruter... Dans les écoles,40 reçus sur 800 candidats. Il faut changer cela car sur les recalés, il y aurait de très bons éducateurs de rue. Par ailleurs la technique du « parler avec » (inspirée psycho) a pris trop d'importance. Il faudrait rétablir le « faire avec »
- Projet Sarkosy et partage de l'information?

 Tout le monde veut faire du partenariat à condition de le piloter... Il me paraît « important que le maire prenne un rôle de chef d'orchestre dans la prévention de la délinquance » La « légitimité démocratique (est) moins dangereuse que la légitimité technocratique »
- L'information: ne pas s'arc-bouter sur l'anonymat, mais « défendre une clause de confidentialité », réfléchir avec tout le monde à une charte déontologique.

• Expérimentations, et les budgets? Il faut des moyens, financiers, et législatifs. « Les innovations sont toujours nées de l'action de terrain et la réponse à la délinquance ne viendra pas d'un cabinet ministériel. »

Retour Sommaire Général

Sortir de la culture de la méfiance à l'égard des associations

(ASH- 02/04/04) Réf. : 0978 -avr.04 - 12- ASH



Bon à connaître et intéressant à lire.

- Le directeur général de la FNARS, M. Gilonne
- Nous continuerons à exiger des moyens supplémentaires : par ex. en attendant l'entrée en vigueur du contrat unique d'insertion promis par M. Fillon, les contrats aidés sont bloqués. ? ?
- Nous travaillons à la conférence nationale de lutte contre l'exclusion : qu'elle ne soit pas une déclaration d'intention mais s'accompagne de mesures concrètes., prises avant le comité interministériel d'octobre.
- La décentralisation ? A priori de confiance. La phase I a été positive et on sous-estime souvent l'action sociale des communes. Nécessaire que l'Etat reste garant avec pouvoir de substitution: il ne faut pas que la proximité assume sans movens les carences de la société.
- Les élus locaux doivent reconnaître mieux les compétences des associations dans l'élaboration des politiques sociales et les associations doivent « davantage s'ouvrir aux territoires pour élaborer des projets collectifs »

Ordonnance de février 1945 sur la justice des mineurs

(ASH Mag -03-04/04) Réf. :0944-avr.04- 12- ASH MG



Bien sûr l'ordonnance vous la connaissez. Nous avons tout de même choisi de traiter ces 4 pages : un historique est toujours utile et il nous a paru bien fait, de nature à rafraîchir des souvenirs et donner des repères pour le présent. De belles formules, de vraies questions.

- Après-guerre: de mineurs livrés à eux-mêmes, délinquance forte mais image positive de la jeunesse (Résistance) et besoin de reconstruire
- L'ordonnance du 2 février 45 relative à l'enfance délinquante : prééminence de l'éducatif sur le répressif et création des juges des enfants. En septembre 45, la direction de l'Education surveillée devient une entité indépendante de l'administration pénitentiaire (en 1990 elle deviendra la PJJ)
- On a en mémoire les luttes des années 1930 contre les « bagnes d'enfants ». <u>Texte au</u> <u>carrefour de la réflexion sur l'échec carcéral et</u> <u>de l'influence grandissante des psychiatres</u>
- Principe de l'éducabilité du mineur délinquant.
 Il est en danger et l'acte délictuel symptôme de mal-être. On prend en compte tout son parcours « procédure judiciaire souple » (ancien juge)
- Le 23 décembre 1958 c'est l'ordonnance relative à la protection de l'enfance et de l'adolescence : instauration des mesures d'assistance éducative au civil : « pouvoir intervenir rapidement de manière préventive » En a-t-on abusé ? Certains départements veulent recentrer sur le pénal
- Dans les années 70, quasiment plus de « placement sanction ». Dans une société « qui attendait qu'on la protège de ces jeunes » ?
- Au début des années 90 sur fond de crise économique « <u>c'est le regard de la société sur ses jeunes qui a fondamentalement changé</u>. On <u>ne les voit plus comme des enfants</u> » (juge) Les critiques pleuvent, sur l'ordonnance et la PJJ.

- Sont-ils vraiment plus nombreux et plus jeunes ?
- D'après la police augmentation de 79 % entre 92 et 01. M. Mucchielli est réservé : on se base sur le nombre d'affaires élucidées (3 % pour les vols à l'arraché par ex.), existent des volontés politiques d'intensification à certains moments, on ne prend en compte ni les enquêtes de délinquance auto-rapportées ni celles de victimation. En fait rien ne permet de chiffrer
- Sur le rajeunissement des délinquants c'est un peu le même flottement. Ce qu'on constate c'est une évolution vers une délinquance non plus seulement de transgression initiatique et de reproduction mais aussi de territorialisation liée à la désinsertion, « une insécurité sociale que les jeunes transforment en violence »
- Sentiment d'insécurité « <u>quand le politique s'est</u> emparé de cette question, le regard s'est focalisé non plus sur les auteurs, mais sur leurs victimes ; le dossier a basculé du ministère de la Justice vers celui de l'Intérieur » (CNRS)
- Loi de sécurité intérieure, loi Perben I, puis II, CEF. Responsabilité pénale des mineurs réaffirmée, possibilité de mandat de dépôt à partir de 13 ans, plus d'effacement automatique des peines du bulletin n° 1 du casier judiciaire.

Les enfants pauvres deviendront-ils des adultes défavorisés ?

(ASH- 16/04/04) Réf. : 0986 -avr.04 - 12- ASH





Les résultats ne sont pas étonnants? C'est vrai : en revanche il est intéressant d'entendre revenir de toutes parts et à tous égards la prévention précoce. Lire les contributions ? C'est à vous de voir.

- «Le devenir des enfants défavorisés en France », programme de recherches lancé par le CERC
- Oui le fait de subir la pauvreté dans son enfance accroît les risques de la connaître dans le futur
- On peut instaurer une meilleure égalité des changes en intervenir précocement et pas exclusivement sur l'aspect financier (crèche, scolarisation précoce)
- Les difficultés se marquent très vite à l'école quand l'environnement matériel et culturel n'est pas propice à la réussite, et sont déterminantes pour la suite. « 80% des différences de parcours seraient jouées avant l'entrée en 6° » et l'insertion professionnelle est largement tributaire de la scolarité.
- En plus difficultés des enfants issus de l'immigration pour atteindre un niveau de formation satisfaisant et/ou trouver un emploi.
- Il faudrait faire porter l'effort sur la petite enfance et l'enneigement pré-élémentaire plutôt que sur l'élargissement de l'accès à l'université
- Contributions: <u>www.cerc.gouv.fr</u> « rencontres »

Le mal-vivre des allocataires de minima sociaux

(ASH- 09/04/04) Réf. : 0975 -avr.04 - 12- ASH





Voilà un survol rapide du ressenti des allocataires dont tout le monde parle, pour dire tout et son contraire. A comparer avec ce que vous rencontrez.

- Enquête de la Drees au 1° trimestre 2003 auprès de 5 000 personnes bénéficiaires du RMI, ou ASS, ou API ou AAH en 12/01
- Près des trois quarts sont encore allocataires

- Majoritairement logées dans l'habitat social, se plaignent d'exiguïté, vétusté, éloignement des transports ou bruits et pollution
- Leur état de santé est beaucoup moins bon que celui de la population en général : problèmes de dos, de dépression, de mémoire. Plus d'un tiers ont renoncé à des soins pour raisons financières (contre 15 % de la population en général)
- Un quart des allocataires RMI ressentent un sentiment d'isolement (n'informe pas sa famille de sa situation) un sur sept dans les autres minima. Sentiment de dévalorisation exprimé par 40 % des RMistes et 37 % des titulaires ASS
- www.sante.gouv.fr/htm/publication

Un réseau pour défendre la protection des mineurs étrangers

(ASH-26/03 & 09/04/04) Réf. :0946 -avr.04 -12-ASH



Nous avons déjà eu l'occasion, en mars en particulier, de faire part des inquiétudes du secteur sur ce point.

- Le Rassemblement des intervenants sociaux pour l'insertion des mineurs et jeunes majeurs étrangers (RIME) a pour objectifs, d'informer et échanger ainsi que de promouvoir l'amélioration de la prise en charge par l'ASE des mineurs étrangers
- Ce réseau, ouvert aux assocs ou collectifs, doit être lancé le 02/04 (mail.rime@free.fr) et une liste de diffusion serait accessible sur rime@travail-social.com
- Le 02/04 le collectif a demandé <u>un titre de</u> <u>résident de dix ans</u> pour les mineurs et jeunes majeurs isolés.

La représentation des usagers peine à s'imposer

(ASH Mag -03-04/04) Réf. :0962-avr.04- 12- ASH MG



Participation des usagers, on en parle, on en parle… Ces 3 pages en explorent la genèse, les différentes facettes, et perspectives. Intéressant. Au-delà de questions purement législatives elles s'interrogent et permettent de s'interroger sur des bases claires.

- Elle est au cœur de la loi du 2 janvier 2002, fait l'objet d'un des groupes de travail en vue de la conférence de lutte contre l'exclusion et d'un autre dans le cadre du CSTS.
- Pourtant en 12/2002 on réforme l'assurance chômage sans consulter les organisations de chômeurs et en 2003 on restreint ASS et AME sans consulter chômeurs, ni ONG, etc. Alors?
- Chômeurs: Les comités CGT, nés à la fin des années 70, ont été médiatisés en 97/98. Les associations peinent à recruter des gens aux trajectoires très hétérogènes. Les exclus ne forment pas « une classe objective » (définis d'abord comme « sans » papiers, logement, etc.). De plus pèse sur eux la culpabilisation: vivre aux crochets de la société. Comment se revendiquer « chômeur de longue durée »? Serait-ce « vouloir rester chômeur »?
- De plus: « le syndicalisme français a glissé (...) vers la seule représentation des salariés (...). Il a largement négligé la montée de l'exclusion ».
 Les chômeurs ont des comités de liaison au sein de l'ANPE mais « la légitimité de l'expression collective des chômeurs est loin d'être acquise » (bilan du ministère de l'Emploi)
- <u>Malades</u>: la possibilité de pouvoir s'exprimer sur le fonctionnement des structures est récente. Traditionnellement les grands réseaux associatifs ne s'occupaient que « <u>de la prise en</u> <u>charge des malades et non des politiques de</u> <u>santé »</u>. Cela change avec l'apparition du sida et l'affaire du sang contaminé,

- La loi du 04/03/02 relative aux droits des malades et la qualité du système de santé veut instaurer « <u>une démocratie sanitaire</u> » : accès au dossier, place des associations dans les instances, etc.. Cevipof (centre d'études de la vie politique française) : « <u>c'est mieux qu'il y a dix ans. Les assocs sont devenues incontournables.</u>

 <u>Mais (on) saupoudre de l'associatif partout sans que ça ait grand sens</u> ».
- Exclus: ont toujours été entourés d'associations caritatives et/ou grands réseaux (Alerte par ex.).

 Leur objectif prioritaire est de venir en aide. Aujourd'hui elles s'expriment sur les politiques sociales et « se sont constituées en véritables lobbies ». Elles tirent leur légitimité du nombre de personnes aidées et de leur notoriété. « Les assocs ne sont pas des porte-parole des exclus. » (Uniopss) La question est ouverte du rôle que doivent jouer les exclus au sein des assocs. ATD quart monde : « tout le monde y réfléchit mais il n'y a pas de position uniforme »
- Pour ATD quart monde, ce principe est fondateur et <u>elle propose la présence de</u> <u>chômeurs et d'exclus au CNLE</u>. La FNARS est favorable à la représentation des usagers dans les instances internes
- « La crédibilité du seul suffrage universel n'est aujourd'hui plus suffisante pour engager un certain nombre de réformes de société. (...) Il faut que les assocs soient présentes dans les instances décisionnelles. Mais de qui sont-elles les représentantes? (...) La question reste effectivement posée » (Uniopss)
- Un sociologue y voit « <u>une ouverture de la décision politique à la société civile</u> » Au CSTS: « A condition de trouver un équilibre entre démocraties élective et participative, et que ça ne devienne pas la récupération de la parole des gens au service d'une politique »
- Alors <u>« gadget bureaucratique » ou émergence</u> « d'un nouveau type d'acteur » ?

Retour Sommaire Général

Les usagers ont la parole

(ASH- 02/04/04) Réf.: 0963 -avr.04 - 12- ASH



On en parlait, on y revient. Mais sous forme d'information rapide, d'agenda en quelque sorte.

- A l'assoc « 7-8-9 vers les états généraux du social » (Vegs) on rappelle <u>les objectifs de la</u> semaine de débats (18-24/10) suivie par la remise officielle d'un cahier de doléances et de propositions aux pouvoirs publics
- « Désenclaver, rafraîchir et catalyser » la parole sur la « maltraitance » des usagers, la place faite au social et à ses intervenants
- Exclusion, devenir de la protection de l'enfance, insuffisances du projet de loi sur le handicap, qualification des travailleurs sociaux et... la place des usagers
- Toutes les contributions sont les bienvenues : www.789etatsgenerauxdusocial.com

Bracelet électronique

(ASH- 26/03/04) Réf. : 0966 -avr.04 - 12- ASH



Une information en forme de rappel aussi dans le dédale des dispositions récentes.

- Décret n°2004-243 du 17/03/04 J.O. 20/03/04
- Rappelons <u>qu'il ne peut plus être prescrit dans le cadre d'une détention provisoire</u>.
- En revanche <u>il peut être prescrit pour des personnes placées sous contrôle judiciaire</u>. Dans ce cas interventions du juge d'instruction (au lieu du juge d'application des peines pour les personnes condamnées). L'accord de l'intéressé, en présence de son avocat, est requis.

 Sont possibles des systèmes « permettant une authentification vocale ou digitale à des fins de vérification à distance ». La surveillance peut aussi être confiée à des personnes de droit privé habilitées (et non plus seulement à l'administration pénitentiaire)

Création du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

(ASH- 02/04/04) Réf. : 0955 -avr.04 - 12- ASH



C'est important pour vous, à suivre.

- Décret n°2004-289 du 25/03/04, J.O 28/03/04
- Atteste des compétences nécessaires « <u>pour animer une unité de travail dans le champ</u> de l'intervention sociale et conduire son action dans <u>le cadre du projet et des missions de l'employeur</u> »
- L'admission à la formation se fait sur « <u>sélection</u> <u>opérée par les établissements eux-mêmes</u> » selon un dispositif agréé par le préfet de région
- Enseignement théorique et stage (épreuves + mémoire). Accessible aussi par VAE.
- Essayer d'harmoniser la situation des cadres de la branche.

L'accès au diplôme d'Educateur Spécialisé par la VAE est sur les rails

(ASH- 09/04/04) Réf. : 0970 -avr.04 - 12- ASH



Une bonne nouvelle ? Sans doute. A vous de suivre et faire suivre.

• L'arrêté du 12/03/2004, J.O. du 1/4/04 fixe les bases de ce nouveau dispositif. Une circulaire en

- précisera prochainement les modalités d'application effective
- Il faut justifier de 3 années d'expérience professionnelle en rapport direct avec le contenu du diplôme dans le cadre d'une activité salariées, non salariée, ou bénévole

Retour Sommaire Général

législation

La loi Perben II: dispositions de « lutte contre les discriminations »

(ASH- 02/04/04) Réf.: 0950 -avr.04 - 13- ASH



Un chapitre intéressant de cette loi dont nous avons donné les précédents sommaires

- Loi n° 2004-204 du 09/03/04, J.O. du 10/03/04
- Passé quasiment inaperçu ce chapitre constitue un échelon supplémentaire dans le durcissement de la législation antiraciste ces dernières années
- Extension du périmètre de la circonstance aggravante de racisme
- o Définition initiale de la circonstance aggravante
- Nouvelles infractions concernées
- Répression accrue des délits de discrimination
- Infractions de discrimination plus sévèrement sanctionnées
- Une nouvelle circonstance aggravante: le « refus discriminatoire » commis dans un lieu public
- Constitution de partie civile par les associations
- o Droit ouvert pour davantage d'infractions
- o ... mais encadré plus sévèrement
- Les infractions racistes commises par voie de presse

emploi

INFOS

(ASH- 09/04/04) Réf.: avr.04 - 21- ASH



Un air du temps. A suivre, et aussi sur le plan budgétaire bien sûr au niveau de la rénovation urbaine

- Du 2 avril : M. Borloo en Conseil des ministres
- Charte de l'insertion en cours d'élaboration par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine en vue de favoriser l'embauche des habitants des quartiers par les entreprises.
- <u>Dans chaque zone franche</u>, l'Etat devrait prochainement signer une convention avec collectivités locales et partenaires économiques <u>qui préciserait entre autres les conditions de</u> formation et d'accès à l'emploi des résidents.

Les « recalculés » interpellent M. Borloo

(ASH- 02&09/04/04) Réf.: 0974 -avr.04 - 21- ASH



Voici un programme chargé pour le 15 avril. Beaucoup d'informations en peu de lignes. A lire attentivement et à suivre surtout...

- La CGT-chômeurs demande que M. Borloo reçoive les organisations de chômeurs le 15/04/04: elles demandent à faire partie du CA de l'Unedic et aussi des mesures financières d'urgence pour ceux qui ont déjà été amputés de leurs droits
- 50 avocats ont été saisis de 2 000 dossiers dans toute la France pour « rupture unilatérale de contrat » dans le cadre du PARE et du PAP

- Les organisations de chômeurs veulent des précisions sur l'ASS et « les moyens de revenir sur la réforme RMI-RMA »
- La CGT-chômeurs a publié un projet de réforme du système d'indemnisation avec création d'une « caisse nationale de protection sociale des chômeurs » financée par les revenus du travail et garantissant au moins 80 % du SMIC brut.

La victoire des « recalculés » de Marseille crée une onde de choc

(Le Monde-15-16-17/04/04) Réf :0982-avr.04- 21-LM (ASH- 23/04/04) Réf. : 0982 -avr.04 - 21- ASH



Jugement très sévère qui ouvre un feuilleton aux conséquences multiples. A suivre. Et lire attentivement.

- L'Assedic est condamnée <u>« au titre de ses engagements contractuels, à maintenir le paiement de leurs indemnisations telles que fixées à la date à laquelle ils ont signé le PARE avec rappel de l'arriéré à compter du 01/01/04 » + 1000 € de dommage et intérêt + astreinte de 500 € par demandeur et jour de retard. Exécution provisoire a été ordonnée</u>
- Les juges estiment que le formulaire d'adhésion au PARE « comporte un double engagement réciproque (...) formation d'un contrat ». Dans la mesure où l'organisme a précisé le montant et la durée des droit au départ, il se trouve ne pas avoir respecté ses obligations.
- Pour les conseils des organismes sociaux, l'Assedic est « une simple association gestionnaire »; en outre « il n'y a pas de droits acquis en matière réglementaire »
- Unedic et Assedic vont faire appel
- L'Unedic estime le coût à environ 120 000 € et «1,5 milliard d'euros si toutes les personnes concernées bénéficient de la même mesure » Il faudrait revoir alors le système global et la

- solution serait dans « la révision des prestations », pas dans la hausse des cotisations
- Embarras du côté des signataires
- A noter que les organisations de chômeurs souhaitent la tenue d'un « Grenelle de l'Unedic » et leur reconnaissance en tant que partenaires sociaux à part entière.

Retour Sommaire Général

1° précisions sur la « suspension » ASS

(ASH- 16/04/04) Réf. : 0983 -avr.04 - 21- ASH



Il s'imposait d'en savoir un peu plus.

- Suspension de la limitation de la durée de versement de l'allocation (pour les de 55 ans)
- Mais sont confirmées les suppression du plafond spécifique de 140 allocations journalières et le bénéfice de la majoration pour les 55 ans et +

Très légère baisse du chômage en février

« Croissance sans éclat » en 2004 Révision des estimations à la hausse

(ASH- 02&23/04/04) Réf. : 0945 -avr.04 - 21- ASH (Le Monde-01&21/04/04) Réf. : 0945-avr.04- 21- LM





Devrons-nous donner des chiffres chaque mois ? Nous le craignons. A suivre.

- Chômage: 0.1 % en février. Le taux reste inchangé à 9.6 %.
- Sur ce mois chômage des jeunes : + 1.3 %
- Sur ce mois chômage longue durée : 1.4 %
- Inscriptions ANPE : + 0.8 %

- Dans une note du 31/03 l'Insee évoque une « croissance sans éclat » en 2004
- Prévision d'un taux de chômage de 9.7 %, « avec une légère augmentation de 0.1 % au cours du 1° trimestre 04 ». Et une tendance à la baisse au 2° (départs à la retraite des gens ayant commencé à travailler jeunes).
- Enquête annuelle de l'Insee sur l'emploi
- En réalité fin février le chômage est à 9.8 et à 9.9 fin 2003
- Comptabilisation plus exhaustive: tenir compte de ceux qui ne se présentent plus à l'ANPE mais continuent à chercher du travail. Pour le début 2004, ce phénomène devrait perdurer avec les « recalculés »
- Perte de 67 000 emplois en 2003 en particulier dans le public. Le privé a bénéficié des aides à l'emploi : il crée alors des emplois plus durables, mais pas forcément plus d'emplois.
- Les moins touchés « <u>diplômes de niveau</u> <u>supérieur au bac à spécialités techniques ou</u> professionnelles »

RMI : 5% d'allocataires de plus en 2003

(ASH- 02/04/04) Réf.: 0952 -avr.04 - 21- ASH (Le Monde-01/04/04) Réf.: 0952-avr.04- 21- LM





Un indicateur parmi d'autres, qui ne laisse pas d'être inquiétant.

- Etude de la CNAF: en 12/03 1.12 million de RMistes (métropole + DOM): + 4.9 % en un an
- Au 4° trimestre 2003, les ouvertures de droit augmentent de 13 %
- Le nombre d'allocataires cumulant RMI et travail diminue de 1.6 %
- Accélération en grande partie imputable à « la situation plus difficile » du marché du travail (chômage en hausse de 6 %)

- Les hommes de moins de 30 ans sont particulièrement touchés (+ 5.7 %). Cotisations plus brèves, moindres droits à indemnisation...
- Le nombre de bénéficiaires de plus de 50 ans augmente aussi (+ 5.2 %): tendance structurelle tributaire de facteurs démographiques
- www.caf.fr, rubrique Coup d'œil

Les modalités de mise en œuvre du CI-RMA sont enfin fixées

(ASH- 02/04/04) Réf. : 0951 -avr.04 - 21- ASH



Voici deux pages claires, donnant ce qu'il nous paraît essentiel de ne pas ignorer sur un dispositif qui peut concerner votre public.

- <u>Bénéficiaires</u>: allocataires du RMI pendant au moins 12 mois au cours des 24 précédent la date de conclusion de la convention (+ 10 % d'allocataires moins anciens mais présentant de « graves difficultés d'accès à l'emploi » ; allocataires ASS (même ancienneté)
- <u>Durée</u>: la durée initiale est de 6 mois, durée minimale de renouvellement d'au moins 3 mois, durée maximale totale de 18 mois
- Obligations de l'employeur: signer une convention avec le département (avant embauche et renouvellements); désigner un tuteur au sein de l'établissement; adresser au département un « bilan de parcours d'insertion du bénéficiaire »:
- Rupture de contrat: en cas de non-respect de la convention par l'employeur le département peut la suspendre ou dénoncer; en cas de rupture anticipée du contrat l'employeur reversera l'intégralité des sommes perçues pour des heures non effectuées; en cas de suspension pour incapacité physique, maternité, adoption, etc.

- l'employeur versera le montant net du RMA qu'il aurait perçu s'il avait continué
- Cumul RMA Activité complémentaire : 4 mois après le début du contrat possibilité de cumuler avec un contrat de travail (hors entreprise du RMA ou autre RMA) ou formation rémunérée
- Maintien du RMI et intéressement: le RMI continue, diminué de l'aide versé par à l'employeur dans le cadre du RMA. Quand il doit être réexaminé les ressources perçues au titre du RMA dans le trimestre précédent ne sont pas prises en compte; en cas d'activité complémentaire au RMA, les revenus en sont pris en compte selon les règles d'intéressement

Retour Sommaire Général

D'ici à la fin 2004, les départements devraient signer 50 000 contrats RMA

Le RMA en question dans les départements de gauche ?

(Le Monde-01/04/04) Réf. :0952-avr.04- 21- LM (ASH- 02&09/04/04) Réf. : 0951 -avr.04 - 21- ASH





Après les modalités d'application, quelques restrictions et questions...

- Ce dispositif devait entrer en application le 01/01/04 et l'objectif du gouvernement était la signature de 100 000 contrats avant la fin 04
- Mais le chiffre est déjà revu à la baisse. « retard dans la publication des décrets et la mise en place des nouveaux conseils généraux » : on table donc sur 50 000
- Un système d'évaluation de la DRESS en collaboration avec l'ODAS permettra une comparaison entre les différents départements.
- UNIOPSS: « l'absence de règles communes (...) nous inquiète d'autant que le retrait de l'Etat impliquera des politiques différentes selon les départements »

- Dans certains départements il est question « <u>de</u> ne pas signer de convention avec les entreprises privées et veiller à rester dans le champ de l'insertion par l'économique »
- La Fédération nationale des élus socialistes et républicains(FNESR) doit donner une position mais le 05/04, M. Dray, porte-parole du PAS annonce que le RMA ne sera pas appliqué par les CG présidés par des socialistes « pour ne pas fournir aux entreprises privées une maind'œuvre à bon marché »

logement

Locataires ou petits propriétaires, le choix délicat des municipalités

(Le Monde-21/04/04) Réf. :0995-avr.04- 23- LM (ASH- 23/04/04) Réf. :0955 -avr.04 - 23- ASH





On continue avec ce chapitre des expulsions. Ces deux pages permet de se mettre au clair dans un écheveau complexe entre Communes, Etat, intérêts qui s'entrecroisent. C'est intéressant.

- Plusieurs municipalités ont pris des arrêtés pour interdire les expulsions locatives sur le territoire de leur commune.
- Ces démarches, qui alertent sur la « spirale de l'exclusion » n'ont aucune valeur juridique, car les maires n'ont aucune compétence en la matière.
- Les expulsions ont augmenté aussi pour que l'Etat n'ait pas à indemniser les bailleurs (cf. RVP 03) mais les maires argumentent « cela ne règle rien » : 80 à 90 % des ménages expulsés sont en situation de détresse, ils ne retrouvent rien et aboutissent souvent dans des hôtels. La collectivité dépense alors des sommes considérables. Absurde, disent-ils
- Mais l'Etat rétorque que la démarche des municipalités n'est pas exempte non plus de contradictions. En effet, elles contrôlent souvent les offices publics qui réclament l'intervention des forces publiques pour expulser.
- D'autre part elles ne donnent pas toujours les moyens nécessaires à l'application de la loi du 29/07/98 (cf. RVP 03)
- A la fondation Abbé Pierre on souligne également que les communes peuvent mettre du personnel dans les CCAS, intervenir dans les plans départementaux, et là où ils le font on

obtient des résultats. Les assignations sont souvent déposées dans les mairies et souvent les personnes ne se rendent pas au tribunal, par honte etc., alors que leur présence est considérée signe d'une bonne foi qui influence la décision des juges : il y aurait là un travail d'explication à faire.

L'Insee dénombre 285 000 mauvais payeurs, dont 60 % dans le parc HLM

- En 2002 les arriérés de loyers d'au moins 2 mois étaient le fait de 4.6 % des occupants d'une HLM et de 1.2 % du secteur privé.
- Mais si on considère « les 2 années précédentes » 45.6 % des locataires n'avaient pas réglé « au moins 1 échéance » (18.5% des occupants du public et 10.6 % du privé)
- L'origine des dettes locatives n'est pas connue avec exactitude.
- A noter que <u>dans le secteur public « la conclusion de règlements amiables (...) tend à s'institutionnaliser », évitant bon nombre de procédures judiciaires</u>
- Du côté du privé, la méfiance s'installe, d'autant que bon nombre de propriétaires ont besoin des loyers pour vivre.
- Le FSL aide les familles, de même que le 1 % logement et les bailleurs privés prennent de plus en plus souvent une assurance contre impayés.

constats

Assurance maladie : l'Uniopss présente 27 propositions

(ASH- 26/03/04) Réf.: 0958 -avr.04 - 22- ASH



Une petite mise en jambe, c'est à avions traité suivre. Nous différentes étapes précédentes dans notre numéro de février.

- L'Uniopss participe à 3 des groupes de travail chargés d'élaborer des préconisations.
- Objectif de représenter l'intérêt des populations en difficulté et de proposer une vision « transversale » de la réforme : consolider « un système obligatoire, universel et fondé sur la solidarité nationale »
- Dans la mesure où la réforme « sera fondée sur principes propres à améliorer l'accompagnement de la population dans ses démarches de prévention et de soins », elle est prête à soutenir une augmentation des ressources (CSG progressive+ une sur la valeur ajoutée des entreprises) – Idem pour l'UNAF
- Généraliser la CMU, supprimer pour CMU et AME l'obligation de justifier d'un domicile. améliorer le niveau de prise en charge de l'assurance maladie obligatoire. Relever le plafond de ressources ouvrant à la CMU (800 € contre 566 € actuellement), faire un droit effectif d'avoir une couverture complémentaire (pourquoi pas une aide dégressive en fonction des revenus?
- <u>Prévention</u>: développer les permanences d'accès aux soins, instituer le généraliste comme coordonnateur, promouvoir les services de soins à domicile, améliorer l'articulation entre secteurs psychiatrique et social / médico-social et entre 15 et 115. « Réguler la liberté d'installation des professionnels de santé »

Accès aux informations sur la santé: homologation des recommandations de l'ANAES

(ASH- 02/04/04) Réf.: 0958 -avr.04 - 22- ASH



Il nous a paru important d'attirer votre attention sur les dispositions concernant les mineurs, dispositions que nous trouvons par ailleurs très intéressantes dans leur formulation.

- L'Agence nationale d'accréditation d'évaluation en santé voit donc homologuées dans l'arrêté du 5/03/2004 (J.O. du 17/03) ses recommandations de bonne pratique (cadre de la loi du 4/03/04 sur les droits des malades)
- En ce qui concerne le mineur : le droit d'accès à l'ensemble des infos santé le concernant en principe exercé par les titulaires de l'autorité parentale, sous réserve toutefois de son **opposition** (en particulier en cas de ruptures)
- Le médecin doit informer le mineur qui sollicite seul des soins de cette possibilité de s'opposer à la communication de son dossier à ses parents : éviter que cette perspective le dissuade de se faire soigner
- « Le mineur a le droit de recevoir lui-même une information et de participer à la prise de décision le concernant d'une manière adaptée à son degré de maturité »

Retour Sommaire Général

L'obésité infantile, « enjeu majeur de santé » ne cesse de gagner du terrain (Le Monde-12/04/04) Réf. :0977-avr.04- 22- LM





On le dit, on le voit même : voici quelques chiffres et perspectives. De quoi encourager vos projets peut-être.

enrichir

Progression continue depuis 30 ans en France

VOS

- 3 % en 1965, 5 % en 1980, 12 % en 1996 et 16% actuellement. « Chiffres américains des années 70 mais rythme de progression similaire »
- L'Inserm la qualifie « d'épidémie »
- Le 08/04 ont été votées l'interdiction de distributeurs de confiseries et sodas dans les établissements scolaires et la réglementation de la publicité sur les aliments pendant les émissions TV pour la jeunesse
- Sédentarité (TV, ordinateur) et « junk food » mais aussi facteurs génétiques, psychosociaux et période pré- et postnatale (métabolisme femme enceinte et composition des laits 1° âge)...
- Le Programme national nutrition santé (PNNS) : expériences de distribution de fruits et expériences pédagogiques en ZEP; publication à l'automne d'un guide alimentaire concernant enfants et adolescents.
- Le repérage précoce est important car il est difficile de faire maigrir un enfant et l'obésité infantile fait le lit de maladies cardiovasculaires

IGAS : Le secteur de la psychiatrie des adolescents n'est pas en crise mais souffre d'un manque de collaboration

(ASH- 16/04/04) Réf. : 0985 -avr.04 - 22- ASH



Certaines observations vous énerveront peut-être mais 1a tonalité *intéressante ; à consulter ?*

- Enquête sur la prévention et la prise en charge des 15/25 ans souffrant de troubles psychiatriques à l'exclusion des psychoses.
- 1 sujet sur 8 en souffre ou souffrira et à l'adolescence ils « sont graves, soudain très intenses », mais souvent réversibles.

- «<u>Fréquentation erratique des institutions psy.</u>», problème pour la continuité des soins.
- Est <u>récusé</u> «<u>ce</u> <u>mythe</u> <u>d'une</u> <u>psychiatrie</u> <u>sinistrée</u> »; le secteur reste « <u>très innovant et</u> <u>très impliqué</u> » mais manque d'une « palette de réponses à la crise », plus large que l'hospitalisation
- Ne pas créer un nouveau secteur « adolescent » mais une collaboration entre psychiatrie, médico-social, judiciaire, et éducatif
- Les plus rétifs à cette collaboration seraient les services ASE et PJJ, « désarroi total de ces équipes (devant) des jeunes psychopathes, considérés comme des délinquants plus que comme des malades psychiatriques »
- Des initiatives existent mais il faut un **réseau**.
- www.ladocfrancaise.gouv.fr

Dédramatisée par le milieu festif, l'héroïne revient en force

(Le Monde-19/04/04) Réf. :0997-avr.04- 22- LM





A connaître, cette évolution même si elle ne concerne pas tous les publics.

- Très forte diminution depuis 1996 (produits de substitution diffusés massivement)
- Depuis 2 ans nouvelle génération d'usagers, adeptes de techno et free parties.
- Les prix sont redevenus attractifs et l'image de cette drogue s'est améliorée.
- MILDT « <u>noyau dur incompressible d'environ</u> 150 000 usagers, dont les deux tiers prennent des médicaments de substitution, en continuant à consommer de l'héroïne de temps en temps »
- « L'héroïne est utilisée comme parachute pour amortir les effets dépreseurs liés à la descente des stimulants après un week-end de fête »

- Dans cette nouvelle génération la voie intraveineuse est très rare.
- « <u>Les traitements de substitution permettent le plus souvent d'amorcer un processus précoce de sortie de la toxicomanie (...) ce qui explique la courte durée de certaines pratiques de l'héroïne</u> » (OFDT)

Le cannabis rejoint l'alcool au palmarès des produits consommés par les adolescents

(Le Monde-15/04/04) Réf. :0998-avr.04- 22- LM





Nous aimons donner les derniers « états des lieux » disponibles

- Volet français de l'enquête Espad 2003 : Inserm et OFDT auprès de 16 000 élèves 12/18 ans
- En 10 ans le taux de consommation de cannabis chez les adolescents a doublé
- Alcool, tabac, cannabis: 88 % des garçons et 84% des filles en ont déjà consommé au moins 1
- Cannabis « augmente à partir de 14 ans pour concerner la moitié des filles et les deux tiers des garçons à 18 ans (...) et avec l'âge (16 ans) la consommation régulière rejoint celle de l'alcool ». Usages réguliers rares avant 14 ans
- « La consommation d'alcool reste stable alors que celle de cannabis s'est accrue » Elle pourrait passer en 2° position. Un quart des consommateurs font usage des deux. Mais pour le reste des consommateurs, ces 2 produits « suivent 2 modèles qui restent différents »
- « <u>Le tabagisme régulier devance nettement la consommation régulière d'alcool » mais il recule</u>
- « Importance du discours sur le produit et pas seulement sur une approche globale des addictions», estime-t-on à l'Inserm. De quoi alimenter l'éternelle polémique de l'approche des toxicomanies...

scolarité

Comment les stratégies des lycées pèsent sur la réussite des élèves

(Le Monde-01/04/04) Réf. :0964-avr.04- 24- LM





Bon ce n'est qu'une grande page de plus ? C'est vrai mais elle est sans appel. Comme chaque étude elle confirme que l'école creuse l'inégalité des chances. A suivre ? Gageons qu'il s'agit de long terme malheureusement.

- Etude du ministère de l'EN sur les performances des lycées entre 1997 et 2002 en fonction du profit ou du handicap qu'ils procurent au regard de la réussite scolaire (« valeur ajoutée » : taux de réussite au bac mais aussi taux d'accès au bac (capacité à accompagner les élèves de la seconde à l'examen)
- 4 lycées sur 10 sont parmi les plus performants et 13 % parmi les moins performants
- Entre ces deux extrêmes, on distingue les sélectifs et les accompagnateurs
- <u>Sélectifs</u> (22 %): bons taux de réussite et moins bons taux d'accompagnement. Elèves qui s'en vont, répugnance à faire redoubler. Le prix à payer pour l'indice de réussite?
- Accompagnateurs (25.4 %): Taux de réussite moins bon mais permettent à davantage de leurs élèves d'y accéder: « politique de redoublement bien gérée »
- Dans les « performants et sélectifs », davantage d'élèves de milieux favorisés, plus forte proportion d'agrégés et d'enseignants de plus de 50 ans. Les lycées généraux y sont sur représentés. (« Sélection des meilleurs dossiers à l'entrée en seconde »). Bonne représentation des lycées à dominante tertiaire.

- Les « peu performants et accompagnateurs » ont davantage d'élèves issus de classes sociales défavorisées, moins d'agrégés et non-titulaires, et plus d'enseignants de moins de 30 ans. Les lycées à dominante industrielle y sont sur représentés.
- Les établissements qui changent de catégories, le font pour une catégorie voisine et <u>plus de la moitié des lycées stables sont performants</u>.
- En octobre 2003 le Haut Conseil de l'évaluation notait « il ne peut y avoir une école de 2° classe cheminant à quelques coudées derrière une école de 1° classe ». Et cette étude aujourd'hui « la non-mixité sociale, au sens de la présence massive de population d'origine défavorisée (...) est un facteur qui pèse négativement sur les performances, ceci d'autant plus que les élèves de catégories sociales favorisées sont plutôt accueillis dans les établissements où en moyenne les conditions d'enseignement seraient meilleures ».
- Entretien avec M. Merle (la démocratisation de l'enseignement)
- Evaluation des lycées depuis 11 ans: Peut avoir un effet pervers en facilitant la fuite des élèves favorisés. <u>Transparence très relative puisque n'y</u> ont accès que des milieux favorisés.
- Et dans les lycées eux-mêmes?: Pour les chefs d'établissement, c'est essentiel, ce peut être une publicité; si l'évaluation est médiocre, il peut y avoir tentation de classes de niveau, etc. pour éviter la fuite des élèves de milieux favorisés
- L'efficacité tient à une alchimie entre enseignants, établissement et même académie. Les mécanismes en sont mal connus.

Réussite, collège unique, orientation, savoir-vivre...: les thèmes-clés du grand débat

(Le Monde-07/04/04) Réf. :0965-avr.04- 24- LM



Nous avions donné en mars une vue assez complète de ce document. Nous y revenons cependant parce qu'on y trouve des choses encore différentes et qu'il nous paraît bon d'avoir en tête les grandes tendances que le « Débat » a dégagées. A suivre en septembre.

- « Le Miroir du débat » fait donc 600 p.
- La réussite des élèves est la 1° préoccupation.

 Au centre du système, ni élèves, ni savoirs mais
 « maîtrise par l'élève non seulement des savoirs
 mais aussi de certaines règles de
 comportement » « Il ne suffit plus de
 transmettre des savoirs mais il faut s'assurer
 que l'élève les retienne »
- **Programmes** jugés trop denses mais difficultés à dire ce qu'ils devraient être. <u>Domine le retour aux enseignements fondamentaux</u>. « La lutte contre l'illettrisme est contradictoire avec l'anglais en primaire » par ex.
- Beaucoup de critiques sur la rupture entre primaire et collège
- Collège unique: améliorer plutôt que supprimer. Aménagements de parcours et soutiens individualisés reviennent.
- L'école doit éduquer : « respect, règles, écoute, contrat, sanction ». Goût de l'effort et communication pour prévenir la violence. « Il faut que l'on cesse de faire jouer à l'école le rôle universel d'éducation et de socialisation de la jeunesse lorsque les parents sont impuissants » et le rapport de préconiser <u>l'accompagnement à une</u> « politique d'aide à la parentalité »
- **Egalité des chances** : diminuer les effectifs et développer d'autres types de classe

- Décentralisation : condamnée comme facteur aggravant des inégalités (inégalités entre les communes par ex. pour les écoles).
- « L'orientation est faite en fonction du niveau ou des disponibilités en faisant trop bon marché des souhaits des élèves », précise le rapport
- <u>« L'école fonctionne à partir d'elle-même</u> » : il faut qu'elle redevienne école de la nation.
- www.debatnational.education.fr

Le contrôle de l'assiduité des élèves explicité par une circulaire

(ASH- 09/04/04) Réf. : 0971 -avr.04 - 24- ASH



Il n'est peut-être pas inutile de connaître le déroulement légal des niveaux d'action.

- Circulaire n° 2004-054 du 23/03/04, BOEN n° 2004-14 du ½/04 (cf. RVP 02)
- <u>L'école</u>, 1° lieu de prévention « où la majorité des cas doit pouvoir trouver une solution »
- Si échec du dialogue, <u>l'inspecteur d'académie</u> peut intervenir. Evaluation par le service social, avertissement, entretien avec les personnes responsable et possibilité de proposer le module de soutien à la responsabilité parentale (facultatif)
- C'est la « 2° chance mais aussi juridiquement le préalable **obligatoire** à la mise en œuvre éventuelle de poursuites pénales ultérieures »
- Ce n'est qu'après ces niveaux que l'inspecteur d'académie peut saisir le procureur

Circulaire d'application de la loi sur la laïcité à l'école

(Le Monde-22-23-24/04/04) Réf.:0965-avr.04-24- LM



Une information en forme de mise au point car vous avez dû entendre toutes choses et leurs contraires. Voici le dernier état des lieux. A suivre.

- Projet qui doit être soumis au Conseil Supérieur de l'Education (CES) pour le 06/05
- Sur les grandes lignes, rien de nouveau
- <u>La liste des « signes » n'est pas exhaustive</u> « de manière à permettre de répondre à l'émergences de nouveaux signes ou à d'éventuelles tentatives de contournement de la loi »
- « La loi n'a pas non plus pour objet d'interdire les tenues traditionnelles là où elles ont été jugées jusqu'ici compatibles avec le principe de laïcité et le bon fonctionnement du service public de l'enseignement » (
- « La loi n'interdit pas les accessoires et les tenues qui, même s'ils peuvent être portés dans certains cas pour des motifs d'ordre religieux, sont aussi portés communément par des élèves en dehors de toute signification religieuse »
- Le bandana, par ex. est concerné par le point précédent mais « le ministère compte encourager les établissements à interdire tous les couvrechefs dans les salles de classe »
- Avant une éventuelle sanction il doit y avoir « dialogue ». Attention « le dialogue n'est pas une négociation »
- Les négociations se poursuivent.

bon à savoir

BIBLIOGRAPHIE

(ASH- 26/03/04) Réf.: 0959 -avr.04 - 31- ASH

Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt



Si vous êtes particulièrement concernés par cette thématique de la prison...

- Essayer de comprendre le « cercle social » qui lie prison et délinquance.
- Analyse à partir de récits de détenus ou ex. détenus de maisons d'arrêt, est mise en évidence une continuité des parcours : la prison n'est pas un monde étanche et ne remplit pas sa mission de réinsertion
- Gilles Chantraine PUF/Le Monde 25 €

Entre l'ordre établi et la détresse humaine. De quelques travailleurs sociaux en formation, de quelques exclus aujourd'hui



Un départ original. A vous de voir s'il vous tente.

- Un romancier séjourne 6 mois dans l'école d'éducateurs d'Arras
- Restituer des propos d'apprentis éducateurs, de formateurs et d'usagers qu'ils rencontrent
- Audit de la société contemporaine, estime-t-il
- Ecriture et travail social lui semblent proches : regard incisif parce qu'impliqué sur le monde
- Thierry Maricourt éd. Licorn, (diffusé par l'Harmattan(14 €

Accompagner les personnes en deuil. L'expérience du Centre François-Xavier Bagnoud



Si vous êtes concernés ou envisagez de l'être, il est certainement bon de connaître cet ouvrage

- Une équipe pluridisciplinaire rend compte de sa pratique et des limites de son intervention
- Ouvrage collectif coord. Par Alain Bercovitz
 Ed. érès 16 €

(ASH- 23/04/04) Réf.: 0959 -avr.04 - 31- ASH

Face à la délinquance des mineurs, des acteurs et des actions



C'est impossible de ne pas le signaler. Ensuite c'est à vous de voir...

- Un groupe de travail dirigé par Anne Wyvekens
- Construire des partenariats, etc.
- « Profession banlieue » : 15, rue Catulienne 93200 St-Denis 01.48.09.26.36. 18.50 €

brèves

Pour un traité sur l'Europe sociale

(ASH- 26/03/04) Réf. : 0947 -avr.04 - 12- ASH



Une pierre de plus dans l'Europe sociale « à venir ? ».

- Mouvement <u>l'Union pour l'Europe Sociale</u> (Pierre Larrouturou) a lancée une pétition proposant les critères suivants :
- Taux de chômage et pauvreté inférieurs à 5 %
- Taux de mal logés et illettrés inférieurs à 3%
- Aide au développement supérieure à 1% du PIB
- Signé par 300 responsables politiques et sociaux, ce texte a reçu l'accord de M. Prodi qui a souligné que <u>manque « surtout la volonté</u> <u>politique</u> »

Le Parlement européen s'inquiète des droits des détenus

(ASH- 26/03/04) Réf.: 0960 -avr.04 - 32- ASH





On ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'alertes sur la situation dans les prisons. A suivre.

- Le rapport Maurizio Turco est un cri d'alarme sur le sort des détenus dans l'Union élargie
- Rythme d'augmentation de la population et taux de suicide « extrêmement préoccupants »
- Recommandations: adopter une <u>charte</u> <u>pénitentiaire européenne renforcée au sein du</u> <u>Conseil de l'Europe</u> ou à défaut une charte des droits des personnes privées de liberté, contraignante pour les Etats et susceptible d'être invoquée devant la Cour de justice

- Prévoir des fonds pour moderniser et former : il prône la création d'une ligne spécifique européenne pour soutenir ces projets
- Reconnaître le droit de visite et d'inspection aux députés européens sur le territoire de l'Union

Contrats éducatifs locaux : 8000 animateurs se verront proposer des formations complémentaires en 2004

(ASH- 09/04/04) Réf.: 0972 -avr.04 - 32- ASH



Peut vous être utile.

- Pour les animateurs disposant ou pas d'une qualification et désirant en acquérir ne une dans un champ spécifique ou être sensibilités à des connaissances générales (péda, psycho, politiques éducatives territoriales...)
- Sessions d'une durée de 50 h à partir d'un programme DDJS
- « Ni qualifiantes ni diplômantes » mais pouvant être prises en compte lors d'une entrée en formation professionnelle.

La cohésion sociale doit rester au centre des préoccupations, rappelle le sommet de Bruxelles

(ASH- 02/04/04) Réf.: 0980 -avr.04 - 32- ASH



Nous vous tenons au courant de la difficile construction de l'Europe sociale, vous le savez, nous nous obstinons.

• Le sommet des 25 et 26 /03 constate le « bilan mitigé » de la stratégie de Lisbonne (2000). Un

- groupe proposera des solutions en novembre en vue de mesures à prendre en mars 2005.
- La présidence rappelle que « la cohésion sociale doit être au centre des préoccupations » avec comme urgence « <u>la création d'emplois plus</u> nombreux et de meilleure qualité ».

Revalorisation des seuils d'accès à une couverture complémentaire santé

(ASH- 16/04/04) Réf. : 0989 -avr.04 - 32- ASH



Peut vous être utile.

 L'acquisition de contrats de couvertures complémentaires santé est ouverte aux personnes dont les ressources n'excèdent pas de plus de 12.7 % le plafond de la CMU complémentaire. (au lieu de 10 %)

Vivre sans service bancaire

(ASH- 16/04/04) Réf.: 0990 -avr.04 - 32- ASH



Si vous rencontrez souvent ce type de difficultés dans votre public, peutêtre intéressant de consulter cette étude...

> C'est le lot de la moitié d'allocataires de minima sociaux. Une étude sur cette question disponible sur <u>www.social.gouv.fr</u>, conséquences de ce « marquage », pistes pour une action par les travailleurs sociaux

Nouveau gel de crédits annoncé pour cette année

(ASH- 23/04/04) Réf.: 0996 -avr.04 - 32- ASH



A suivre pour voir la ventilation de ces gels si nous osons dire.

- Lettre de Bercy aux ministères le 20/04
- 4 milliards de crédit seraient « mis en réserve » et 3 autres rendus « provisoirement indisponibles »
- « Sanctuaires » explicitement désignés : « les dépenses préparant l'avenir », notamment la recherche, et «les dépenses obligatoires ou les crédits affectés au financement de secteurs plus particulièrement prioritaires comme la lutte contre le cancer, le renforcement de la sécurité routière, les actions en faveur du handicap et l'aide publique au développement »

Retour Sommaire Général

coup de cœur

Des psys au cœur de l'accompagnement social

(ASH- 09/04/04) Réf. : 0976 -avr.04 - 33- ASH



Lisez-le c'est magnifique parce, nous là-dessus. revenons souvent INVENTIF. Des psys qui sortent, des ES qui compensent l'absence de murs, jeunes mis en situation de réalité pour compenser un parcours chaotique... et ça marche. Nous aimons ces innovations, le cœur même du travail social et cette articulation psvchiatrie fameuse on parle. Elle social dont on parle. fonctionne bien avant (sans?) textes et circulaires. C'est réconfortant et déploie devant vous des perspectives si larges...

- Adolescents au parcours chaotique rejetant tout cadre institutionnel y compris foyers et face-àface thérapeutique : constat de base
- Métabole a 10 ans, 26 accompagnateurs psychosociaux, 3 coordinateurs (souvent ES) et suit 100 jeunes par an, 16 à 21 ans (70% filles).
- Les jeunes envoyés par l'ASE sont logés + alloc. mensuelle de 382 € + titre de transport. Lieux de vie si possible ouverts « afin que le jeune ne se vive pas comme stigmatisé » « Les mettre dans une situation qui soit la plus proche possible de la réalité » (prix de journée 80 €)
- L'originalité c'est le <u>décloisonnement entre le</u> champ psychothérapique et le champ social
- Ce sont les psys qui sortent de leur cabinet et accompagnent le jeune dans ses démarches quotidiennes. Ils les aident sans faire à leur place; «être autonome ce n'est pas être seul mais apprendre à trouver les soutiens nécessaires pour avancer »

- RV parfois dans des cafés , lieux repères moins anxiogènes. <u>Il s'agit de s'adapter aux « singuliers</u> ». Personnalités abandonniques avec passages à l'acte qui compliquent la prise en charge et la continuité. Les voir réagir en situations quotidiennes constitue <u>un matériau clinique brut à travailler</u>
- Pour le thérapeute cela suscite des interrogations: <u>comment conserver sa posture</u>, <u>justifier cliniquement le fait de sortir</u>? « Le mouvement, si cher aux adolescents, rend possible les liens de pensées et leur permet, petit à petit de distinguer ce qui relève de leur intériorité de ce qui relève de l'extériorité » et les jeunes finissent par des séances classiques.
- Ils ont 5 entretiens d'admission et le choix de leur thérapeute (2 séances hebdo). Au bout de 3 mois de prise en charge, ils signent un contrat semestriel avec des objectifs très clairs. RV réguliers avec leur coordinateur pour faire le point sur ce contrat dans lequel le coût de la prise en charge est mentionné :« leur faire prendre conscience que cette aide est aussi un acte de solidarité de la société »
- Les coordinateurs font le lien avec l'ASE et s'assurent que l'on a fait les bonnes démarches. Une présence garante de l'institution qui « fixe un cadre et compense l'absence de murs »
- Ce sont eux qui assument les décisions relatives aux jeunes, laissant à l'accompagnateur la liberté de pensée et de parole : une réunion bimensuelle regroupe tout le monde et fait circuler l'info.
- « Allons-nous être victimes de notre succès ? »
 L'ASE oriente des cas de plus en plus lourds,
 demande des évaluations psychosociales.
 Métabole rêve d'une « <u>véritable politique de</u>
 l'adolescence sur le modèle de celle qui existe
 en direction de la petite enfance »
- Et la sortie ? Comment se logeront-ils par ex ? « Lorsque les outils proposés par la collectivité viennent à défaillir, nous en ressentons immédiatement les effets ». Avec la date butoir de 21 ans et un constat : plus la prise en charge est longue, meilleure est l'insertion sociale